



Projet mise en place d'un Système de Vérification Communautaire de la  
Légalité des bois des forêts communautaires au Cameroun (SVCL)



Résumé du rapport d'étude sur l'état des lieux de la légalité des forêts communautaires et la traçabilité du bois des forêts communautaires de la fédération des unions des GICs et des regroupements des forêts communautaires du département du Haut Nyong, région de l'Est-Cameroun (FUGIRFOC)

### 1.1 Contexte et justification de l'étude

Dans son volet consacré à la gestion des ressources naturelles, le SAILD met en œuvre le projet « mise en place d'un système de vérification communautaire de la légalité des bois des forêts communautaire au Cameroun (SVCL) » financé par le programme FAO FLEGT. Ce projet vise à concevoir un outil simple, facile et adapté aux communautés forestières pour le suivi de la légalité de la forêt et de la traçabilité du bois, en adéquation avec le Système de Vérification de la Légalité (SVL) du bois en cours de développement au Cameroun. Cet outil reposera sur deux principales composantes : une composante sur la vérification de la légalité et l'autre sur la vérification de la chaîne d'approvisionnement du bois des Forêts Communautaires (FC).

La conception d'un tel outil repose sur la maîtrise du niveau de légalité des forêts et des pratiques de traçabilité du bois au sein des forêts.

C'est dans l'optique d'avoir les informations sur les pratiques et le niveau de la légalité des forêts communautaires et de la traçabilité de leurs bois que la présente étude a été conduite au sein des forêts communautaires de la Fédération des Unions de GICs et Regroupements Forêts Communautaires du département du Haut Nyong (FUGIRFOC).

### 1.2 Objectifs de l'étude

L'étude avait pour but de dresser un état des lieux de la légalité des forêts communautaires et de la traçabilité des bois des forêts communautaires de FUGIRFOC. Spécifiquement, il était question (1) d'évaluer la conformité légale des FC à la grille de légalité n°6 de l'APV-FLEGT ; (2) d'identifier et décrire la chaîne de traçabilité des bois des FC de FUGIRFOC ; (3) de proposer les mesures d'amélioration de la conformité légale et la traçabilité des bois des FC de FUGIRFOC.

L'approche itérative a été privilégiée dans la conduite de l'étude. La méthode s'est structurée autour de trois grandes phases : la phase préparatoire, la phase de collecte des données de terrain et la phase de traitement des données.

Plusieurs difficultés se sont présentées dans la réalisation de l'étude et portent pour l'essentiel sur la disponibilité et l'accès aux documents des FC, aux interlocuteurs et à certains sites d'exploitation.

- ✓ Difficultés d'accès aux documents
- ✓ Disponibilité des interlocuteurs
- ✓ Accès aux chantiers d'exploitation

### 3 Résultats obtenus

#### 3.1 Etat des lieux de la légalité des FC

Les résultats présentés ici portent sur l'état de la légalité et la traçabilité des FC de FUGIRFOC et sur les mesures d'amélioration de la légalité et la traçabilité du bois de ces FC.

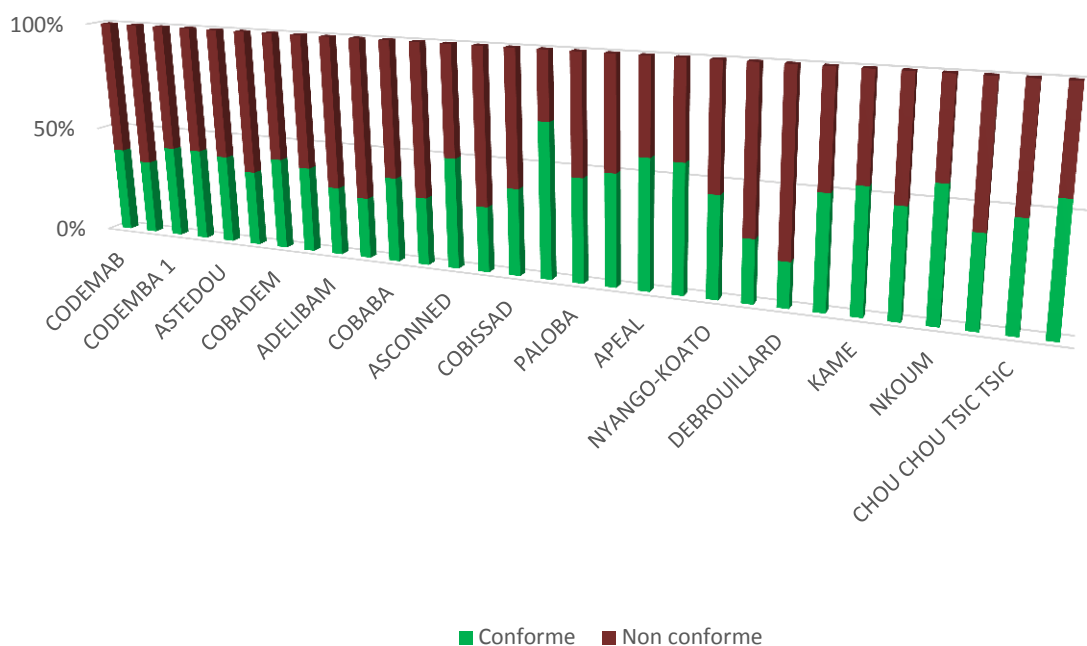
##### 3.1.1 Présentation de la situation administrative et du mode d'exploitation des FC concernées par l'étude

**Tableau 1.** Classement des FC par convention et mode d'exploitation des forêts communautaires.

Arrondissement	Convention de gestion		Mode d'exploitation	
	Provisoire	Définitive	Régie	Sous-traitance
Dimako: <b>8 FC</b>	2	6	2	4
Doumé: <b>7 FC</b>	6	1	5	2
Lomié: <b>6 FC</b>	1	5	0	4
Messok: <b>2 FC</b>	1	1	0	2
Ngoyla: <b>6 FC</b>	3	3	0	6
Mindourou: <b>1 FC</b>	1	0	0	1
<b>Total: 30 FC</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>19</b>

Quatre (4) FC ne sont pas en exploitation (1 par manque de partenaire et 3 car leur PSG en révision).

### 3.1.2 Conformité des FC par rapport à la grille n°6 de l'APV-FLEGT

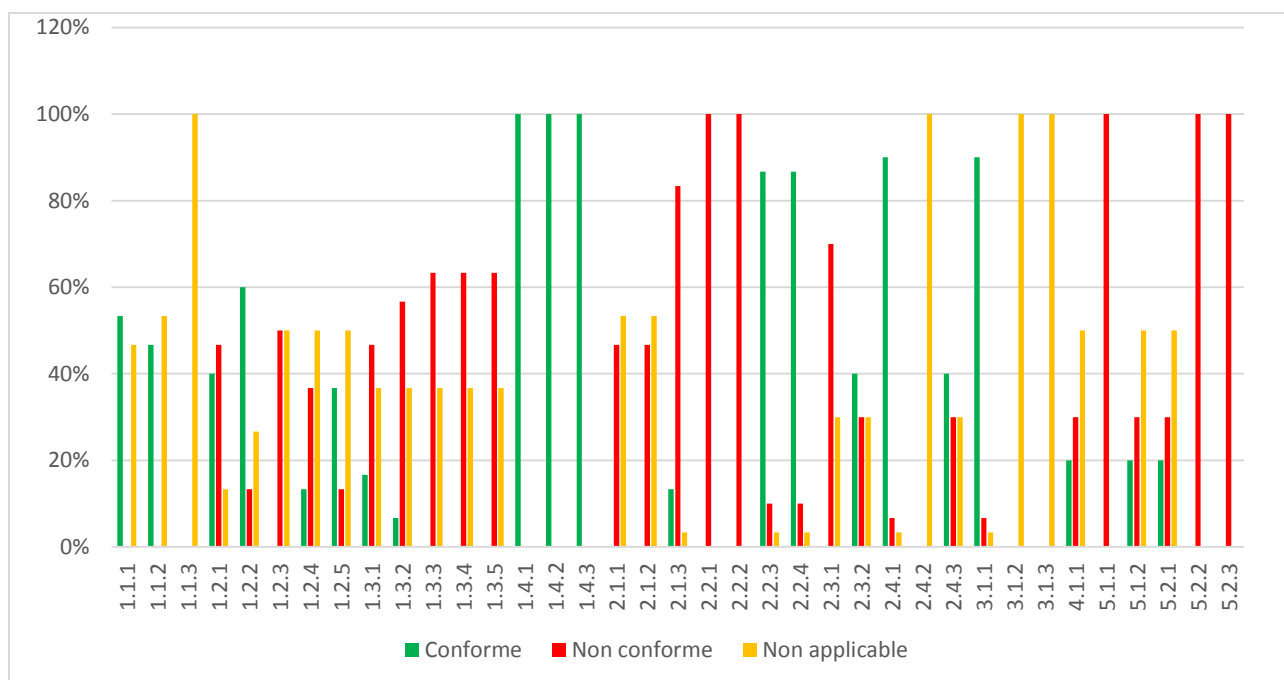


**Figure 1.** Niveau de conformité par FC à la grille de légalité n°6 de l'APV-FLEGT

Il ressort du graphe ci-dessus qu'à l'heure actuelle, aucune FC ne pourrait déposer un dossier conforme pour l'obtention des autorisations FLEGT. Ce constat nous a amené à faire une analyse de la conformité de chaque vérificateur pour les 30 FC visitées.

### 3.1.3 Conformité des vérificateurs de la grille 6 de légalité pour les 30FC

Sur la base des documents collectés et consultés auprès des gestionnaires des FC et des chefs de poste forestier, a été appréciée la conformité des vérificateurs de la grille de légalité n°6 de l'APV-FLEGT. La figure 2 présente la conformité des vérificateurs de la grille 6 de légalité FLEGT pour les 30 FC visitées.



**Figure 2.** Conformité des FC aux vérificateurs de la grille de légalité n°6 de l'APV-FLEGT

### 3.2 Etat des lieux de la chaîne d'approvisionnement du bois des FC

#### 3.2.1 Exigence légale

Quel que soit le titre d'exploitation, les exploitants sont soumis à :

- ✓ la réalisation d'un inventaire d'exploitation qui ressort la localisation (waypoint) de la tige et la description de l'arbre (diamètre, longueur, qualité de tige) ;
- ✓ l'enregistrement et le marquage des arbres abattus.
- ✓ l'enregistrement du bois dans le bordereau de transport.

#### 3.2.2 Processus d'exploitation des forêts communautaires

Le type d'exploitation pratiqué dans les FC est l'exploitation artisanale. Les activités d'exploitation et de transformation du bois sont menées dans la forêt. Le processus d'exploitation pratiqué par les FC étudiées se résume en huit (8) étapes, réparties en trois grandes étapes :

- ✓ l'étape d'exploitation : comprenant l'inventaire d'exploitation, le pistage et l'abattage ;

- ✓ la transformation : qui comprend les activités de tronçonnage et de sciage ;
- ✓ le transport : qui comprend le débusquage, débardage et le roulage.

### 3.2.3 Chaîne d’approvisionnement du bois des forêts communautaires

Au vu de la description de tout le processus d’exploitation, transformation et transport du bois des forêts communautaires décrit ci-dessus, il ressort la chaîne d’approvisionnement représentée dans le tableau 2.

**Tableau 2.** Chaîne d’approvisionnement du bois des FC

	<b>Marquage physique</b>	<b>Enregistrement documentaire</b>
<b>Inventaire</b>	Inexistant	Rapport d’inventaire CAE
<b>Pistage</b>	V: arbre vue à abattre X: arbre sous diamètre M: arbre malade	Inexistant
<b>Abattage</b>	A la peinture ou à la craie industrielle sur la souche, le houppier et la culée: N° de la FC, N° DF10, le rang ou la ligne du DF10, la date d’abattage, le Nom de la FC, le N° du secteur, le N° de la parcelle, le Nom essence, le N°, le diamètre	DF 10 Bloc note ROF
<b>Tronçonnage</b>	Inexistant	Inexistant
<b>Débitage</b>	Inexistant	Inexistant
<b>Débardage</b>	Inexistant	Inexistant
<b>Transport</b>	Inexistant	Lettre de Voiture débité Bloc note ROF

### 3.3 Propositions d’amélioration de la légalité des FC et la chaîne d’approvisionnement des bois des FC

#### 3.3.1 Conformité des FC à la grille de légalité

3 actions sont préconisées pour la mise à niveau des FC à la grille de légalité :

- ✓ la révision de la grille de légalité.
- ✓ la simplification des procédures d’acquisition de certains documents;
- ✓ le renforcement des capacités des gestionnaires des FC.
- ✓ L’accélération ou systématisation de la délivrance de certains documents par l’administration.

#### 3.3.2 Conformité de la chaîne d’approvisionnement

La mise à niveau de la chaîne d'approvisionnement des bois des FC, nécessite l'adoption des nouveaux outils et techniques de traçabilité et l'adaptation des pratiques existantes aux capacités financières et techniques des FC.

L'introduction du géo référencement des arbres inventoriés par les directives d'inventaire d'exploitation et des codes à barres en cours par le Système Informatique de Gestion des Informations Forestières deuxième génération (SIGIF 2) sont d'importantes innovations procédurales et technologiques qui pourront faciliter la mise à niveau de la chaîne d'approvisionnement des bois du Cameroun. Mais seulement, il faudrait certains arrangements ou conditions spécifiques pour que les FC s'y conforment. Ces arrangements seraient relatifs à :

- la réalisation de l'inventaire d'exploitation sur tout le secteur.
  
- la mise à niveau des FC sur les systèmes d'assurance de la légalité des bois.